



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Sous préfecture de Saint-Germain-en-Laye
Bureau de l'aménagement et du développement durable**

Saint-Germain-en-Laye, le 11 JUIN 2021

**COMPTE-RENDU
COMMISSION DE SUIVI DE SITE POUR LA STATION D'ÉPURATION SEINE AVAL EXPLOITÉE
PAR LE SIAAP
Mardi 4 mai 2021**

Participaient sous la présidence de Monsieur Jehan-Eric WINCKLER, sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye :

▪ **Collectivités territoriales :**

- Mme Annie DEBRAY-GYRARD, Adjointe au maire d'Achères
- M. Jacques MYARD, Maire de Maisons-Laffitte
- M. Vincent MIGEON, Conseiller municipal de Saint-Germain-en-Laye
- Mme Nadine PORCHEZ, Adjointe au maire d'Herblay
- M. Philippe AUDEBERT, Maire de la Frette sur Seine

▪ **Associations de riverains de l'installation classée et Associations agréées protection de l'environnement :**

- Mme Marguerite VINCENOT, France Nature Environnement Île-de-France
- M. Patrick MENON, en audio-conférence, Yvelines Environnement
- M. François ROUX, Collectif pour l'annulation des pollutions urbaines et industrielles (CAPUI)
- Mme Françoise CHEVIGNY, La Frette Village
- Mme Patrick LAZARD, Ensemble pour l'Environnement de St Germain en Laye et de sa région
- Mme Mireille CHIOZZI, Défense de l'environnement du parc de Maisons-Laffitte dite « Le Patrimoine »
- M. Pierre JOMIER, Les Ateliers de l'environnement et de la Démocratie

▪ **Exploitants : SIAAP :**

- M. Yann BOURBON, Directeur du site SIAAP Seine-Aval
- M. Pierre HODOT, Directeur de la sécurité SIAAP
- Mme Isabelle QUINIO, Responsable service expertise et bilan

▪ **Salariés : SIAAP :**

- M. Stéphane DUPUY, Délégué du personnel SIAAP Seine-Aval
- M. Jean-François ROMANG, Délégué du personnel SIAAP Seine-Aval

• Administrations :

- M. Cédric KARI-HERKNER, Secrétaire général de la sous-préfecture d'Argenteuil
- M. Fabien NEYRAT, Direction des sécurités de la préfecture des Yvelines
- Mme Delphine DUBOIS, Chef de l'Unité Départementale des Yvelines de la DRIEAT
- Madame Mathilde FAILLARD, Inspectrice des installations classées, DRIEAT
- M. Stéphane DESVANT, police de l'eau, DRIEAT
- Philippe POUPIN, en audio-conférence, Direction départementale des territoires
-
- M. Matthieu PIANEZZE, Chef du Service Interministériel de Défense et de Protection Civile de la préfecture des Yvelines
- Commandant Alain FAUVEAU, chef du Groupement Prévision par intérim, Chef du service risques industriels, Sdis 78
- Capitaine Anthony DECKLERCK, chef de la section Prévision-Opérations du groupement territorial EST, Sdis 78
- Mme Caroline AHTI, en audio-conférence, SIDPC 95
- Mme Sophie FABER, Responsable cellule environnement extérieur, ARS
- Mme Roxane LALLEMAND, Chef du Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye,
- M. Victor Pimentel, Chargé de mission, Bureau aménagement et développement durable, Sous-préfecture de Saint-Germain-en-Laye,

Le Sous-préfet de Saint-Germain-en-Laye remercie les participants de leur présence et revient sur la tenue de cette Commission de suivi de site et sur la réunion d'information aux élus que le Préfet des Yvelines avait tenu à organiser le 5 mars 2021 sur le site du SIAAP Seine-Aval.

Le Sous-préfet ouvre la séance par le premier point inscrit à l'ordre du jour, le vote du nouveau Bureau suite au renouvellement des membres de la commission de suivi de site du SIAAP Seine-Aval par arrêté préfectoral n°78-2021-01-11-017 du 11 janvier 2021.

I – Élection des membres du Bureau

Le quorum étant atteint avec 20 membres (en présentiel) sur 29 ; sont désignés membres du bureau de la CSS, par les membres du collège auquel ils appartiennent :

- Mme Delphine DUBOIS : collège des services et établissements publics de l'Etat
- M. Philippe AUDEBERT : collège des collectivités territoriales et EPCI
- Mme Mireille CHIOZZI : collège des associations de riverains de l'installation classée et associations agréées au titre de la protection de l'environnement
- M. Yann BOURBON : collège de l'exploitant – SIAAP Seine Aval
- M. Jean-François ROMANG : collège des salariés – SIAAP Seine Aval

II - Le Bilan d'exploitation 2020

Mme Isabelle QUINIO, du SIAAP Seine Aval, commente le document de présentation.

Elle s'arrête sur un graphe illustrant le nombre de m³ traité par jour et commente plus longuement les chiffres de 2020. En effet, en 2020, le taux enregistré a été le plus bas depuis

2010 du fait de la sécheresse sur une grande période de l'année et du confinement (qui a entraîné une baisse des débits suite au départ en très grand nombre des franciliens vers la province pendant plusieurs semaines). Avec 1 million de m³ sur la période de confinement, le chiffre est très bas et correspond aux débits d'été (juillet-août). Concernant les déversements sur les déversoirs d'orage situés sur le site de La-Frette-sur-Seine, le volume global est inférieur de 60 % à celui de 2019 alors que les déversements ont été plus nombreux (6) du fait des grosses pluies de certains mois.

Il s'agit de chiffres et de données issus d'une auto-évaluation, la police des eaux ne les ayant pas encore validés.

Depuis 2018, mise en place d'une réorganisation du site global avec dorénavant les sites de traitement des eaux et traitement des boues appartenant à un même service (service de production) avec des moyens de maintenance mutualisés pour un meilleur service rendu.

L'incendie des filtres-presses A4 de février 2018 a entraîné une augmentation de la production de boue en raison de l'arrêt du conditionnement thermique associé à la filière A4. Grâce à la remise en service de ce conditionnement thermique Achères 4 (mars 2020), la production des boues est revenue à des quantités plus faibles.

Mme Isabelle QUINIO revient également sur l'impossibilité de valoriser toutes les boues sur 2020 car une pollution aux PCB a été constatée sur le mois de janvier, cela représente environ 18 % des boues évacuées. Il est impossible aujourd'hui, de savoir qui est responsable de ces pollutions. Il faudrait une récurrence sur plusieurs périodes identiques pour pouvoir le déterminer, le travail nécessaire pour le faire n'est plus possible au regard des chiffres enregistrés (absence de pollution).

Q. M. LAZARD : La technique de gazéification hydrothermale est-elle envisageable ?

R. M. BOURBON : D'ici une dizaine d'années, l'usine de boues sera obsolète et il est donc dès aujourd'hui envisagé une installation plus moderne tant dans sa structure que dans les techniques utilisées pour le traitement des boues. Le procédé mentionné par M. LAZARD ne fait toutefois pas partie des solutions envisagées, trop novatrice encore pour une installation de cette taille.

Mme QUINIO explique comment sont quantifiées les nuisances olfactives. Chaque année le nombre de signalements olfactifs est enregistré et il a été constaté depuis plusieurs années une réduction de ceux-ci, en dessous des 100/an. En 2020, toutefois, 140 plaintes ont été enregistrées avec un pic conséquent en septembre du fait d'une pluviométrie très faible (pas d'eau et des températures élevées favorisant le développement des bactéries et donc des odeurs). La commune de Cormeilles-en-Parisis est celle dont la situation est la plus impactée du fait que les 5 émissaires passent sur ce site et se situe non loin de l'usine de la Frette. Afin d'éviter ce genre de nuisances en 2021, du nitrate de calcium sera utilisé par des moyens mobiles plus en amont sur le réseau (présence d'oxygène sous forme de nitrates). Mme QUINIO nous explique que le jury de nez est constitué de membres de toutes les communes. Il y a aussi, la « Tournée du messenger », personne de l'établissement qui fait le tour des usines et des communes et sent les odeurs. Cormeilles-en-Parisis et la Frette-sur-Seine sont, sans surprise, les plus concernées par ces nuisances olfactives.

Q. M. ROUX : La pollution visuelle et lumineuse du site est très importante, est-il envisageable de la réduire ?

R. M. BOURBON : La pollution lumineuse est due en grande partie à deux chantiers importants, le premier devrait s'achever en 2023 et le second en 2025. Il est nécessaire, pour la sécurité des ouvriers du chantier d'éclairer très fortement celui-ci jusqu'à 22h. Il y a également la lumière nécessaire au gardiennage du site. Elle est forte même si elle est un peu moindre entre 22h et 6h. Après 2025, la pollution lumineuse devrait donc baisser d'autant plus que l'éclairage de certaines zones aura également été revu (notamment en zone 2, où l'éclairage, trop lumineux, devrait être revu à la baisse ou envisagé différemment) pour réduire encore davantage la gêne occasionnée. L'établissement est en train de recruter quelqu'un sur un poste qui sera dévolu entre autres à la réduction de l'éclairage afin de diminuer la pollution lumineuse et de faire baisser la consommation d'énergie engendrée par cet éclairage du site.

Q. M. MYARD : Quelle est la capacité optimale du site ?

R. M. BOURBON : Par temps sec, entre 1 million et 1,3 million de m³/jour. Avant les incendies de 2018 et 2019, l'établissement pouvait traiter jusqu'à 2,3 millions de m³/jour. En dessous de 24 m³/s la totalité du traitement peut se faire sans problème, au-delà de 38 m³/s, l'eau est rejetée juste pré-traitée. Lors de grosses pluies, il est difficile de tout traiter d'autant plus quand on sait qu'un gros orage peut engendrer jusqu'à 44 m³/s. L'établissement se maintient actuellement en grande partie dans le traitement dont il a la mission parce que les dernières années, depuis les incendies, ont été des années sèches, le traitement phosphore et azote peut donc être fait. En effet, jusqu'à 2019, l'établissement pouvait traiter jusqu'à 45 m³/s, après 2019, seulement 17 m³/s et aujourd'hui 24 m³/s bénéficient d'un traitement complet, les eaux excédentaires étant ensuite uniquement décantées.

III – Restitution de l'audit de sécurité du SIAAP

M. BOURBON fait un rappel de la situation, des derniers événements ayant amené à la réalisation de cet audit. M. HODOT commente le document « restitution de l'audit de sécurité du SIAAP »

Il fait un rappel du référentiel, des standards DuPont qui met son expertise au service des entreprises depuis plus de 50 ans. Il explique les niveaux de sécurité qui existent (de 0 à 5). Le site SIAAP Seine-Aval a été noté 1,5. Il doit très rapidement pouvoir atteindre la note de 3,5, attendue pour le site, qui est, pour rappel, classé SEVESO Seuil Haut.

Afin d'établir ces résultats, des observations de terrain ont été réalisées (jour et nuit), tous les salariés de l'établissement ont été auditionnés (750 personnes, une centaine d'encadrants).

M. HODOT commente ensuite tous les résultats obtenus.

Q. Mme CHIOZZI : Le service informatique a-t-il fait partie de l'audit ? Le risque de panne comme celui d'une intrusion extérieure ont-ils été envisagés ?

R. M. ROMANG : La cybersécurité n'a pas été abordée au sens strict de l'audit, mais elle a été prise en compte au niveau du SIAAP. M. ROMANG, qui travaille à la direction en charge de l'informatique, assure que des mesures ont été prises contre toute cyberattaque et qu'il existe un plan de continuité en cas de panne générale.

M. HODOT poursuit ses commentaires du document de présentation, abordant le plan des actions à venir car tout ou presque est à mettre en place. M. BOURBON parle de passer d'une culture administrative à une culture industrielle. Ainsi, 15 à 25 agents seront engagés pour

assurer une réelle et continuelle sécurité contre les incendies. La formation des encadrants a été revue et continuera de l'être afin que ces derniers passent moins de temps en réunion et plus de temps sur le terrain, aux côtés de leurs équipes.

Q. M. ROUX : Où sont les zones à risques sur le site et quels sont ces risques ? Outre les risques sécuritaires, financiers... quels sont les risques possibles de cet établissement ?

R. M. BOURBON : Les risques sont ceux dont parle l'étude de danger, mise à jour tous les 5 ans. Pour ce qui est du risque de nuage de chlore dans l'atmosphère, il est aujourd'hui théoriquement nul du fait d'une installation qui élimine tout risque de mélange des composants chimiques responsables de ces nuages. Du point de vue des risques d'incendie, tout n'est pas encore en place, mais il y a une réelle évolution de la situation et une recherche de sécurité poussée afin d'éviter les incendies comme leur propagation. L'établissement vient de signer avec DuPont pour un accompagnement sur 3 ans. Une mesure régulière pendant ces 3 ans, du niveau « sécurité » de l'établissement.

M. HOBOT ajoute que dès 2013, le SIAAP avait instauré des règles cardinales mais trop nombreuses et plus assez suivies. L'audit a permis de réduire ces règles au nombre de 6 pour davantage de lisibilité et une réelle volonté de les appliquer.

Q. M. MYARD : Quelle différence entre efficacité et efficience ?

R. M. BOURBON : Le niveau « efficience » prévu pour 2025, signifie que nous serons entrés dans la phase d'interdépendance. « Je respecte les mesures de sécurité pour moi-même mais aussi pour les autres, je suis attentif et je corrige également les mauvais gestes, comportements de mes collègues.

M. HODOT précise que jusqu'à juin 2022, l'accompagnement par DuPont sera très importante et à chaque niveau. La phase 2 sera plus légère quant à l'intervention de DuPont, afin d'arriver à l'autonomie de tous et à une culture de la sécurité industrielle de niveau « efficience » à terme.

Pour illustrer cet enjeu, deux initiatives sont mises en valeur dans ce document :

- la montée en compétence managériale et la culture sécurité (formations, coaching, gestion du temps des encadrants afin d'accompagner les agents sur le terrain...).
- la mise en place d'une gouvernance sécuritaire. Il est porté un grand intérêt à la sous-traitance et la maintenance aussi. Tout changement d'un composant peut engendrer un risque éventuel, il faut donc tout contrôler, à chaque étape, à chaque instant. La moindre décision industrielle, le plus petit changement (de matériel, de technique...) doivent être étudiés d'un point de vue sécuritaire. Il est obligatoire de pouvoir répondre aux questions suivantes : Quelles sont les conséquences ? Quels sont les risques ? Afin de les connaître et donc de les maîtriser par anticipation.

M. BOURBON revient sur ces deux changements, managérial et culturel, d'un point de vue sécuritaire au sein de l'établissement.

Q. M. MYARD : Quel est le poste de M. HODOT ? Combien de personnes comptent son service ?

R. M. HODOT : Il est directeur de la sécurité pour le SIAAP (pas uniquement l'établissement Seine Aval). Huit personnes travaillent avec M. HODOT.

R. M. BOURBON : 10 millions sur trois ans seront consacrés à la sécurité du site.

Q. M. MYARD : Qu'en est-il de la sécurité extérieure ? Il signale que de nombreux « rodéos » ont lieu le week-end sur cette portion de voie et qu'il s'agit d'un point de vulnérabilité. La vidéosurveillance est-elle envisagée ? Sur le site ? Sur la route centrale ?

R. M. BOURBON : la sécurité du site face à toute intrusion extérieure est une préoccupation majeure. Les deux roues arrivent encore à se faufiler parfois. La vidéosurveillance est en place sur l'ensemble du site pas encore sur la route.

Q. M. LAZARD : Qu'en est-il de la gouvernance ? Quel est le rôle aujourd'hui du préfet Pierre GAUDIN ?

R. Le sous-préfet indique que c'est le ministère qui pilote cette partie et qu'il faut donc s'en rapprocher pour obtenir davantage d'informations sur ce sujet. Le sénateur Alain RICHARD suit également ce dossier de la gouvernance. Le préfet Pierre GAUDIN avait été chargé d'une mission, celle de régler les conséquences immédiates de l'incendie de 2019. Il ne s'occupe plus aujourd'hui de ce site. Le sous-préfet indique, enfin, que le SIAAP Seine-Aval va bénéficier de 20 millions d'euros au titre du Plan de relance afin d'améliorer le dispositif en place.

Q. M. ROUX : Quels équipements sont mis en place pour éviter les incendies ou au minimum en freiner la propagation ?

R. M. BOURBON : Jusqu'en 2019, les personnes pouvaient être évacuées et les pompiers intervenir. Aujourd'hui, il faut aller plus loin, tout faire pour éviter tout feu et surtout que tout incendie bénin ne puisse se propager à l'ensemble d'un bâtiment critique.

Le sous-préfet intervient pour expliquer que le SIAAP ne peut à lui seul assurer la sécurité du site, l'État l'accompagne en mettant en place de jalons dans l'optique d'une co-construction de l'amélioration du site. Les incendies 2018 et 2019 ont fait prendre conscience encore davantage qu'il était indispensable de s'unir dans cette volonté de sécurisation de l'établissement.

Q. Mme CHIOZZI : Le matériel installé sur le site est-il identifié, normé ? La qualité de ce matériel est-elle surveillée ? Existe-t-il une conformité ?

R. M. BOURBON : Le matériel est bien entendu homologué et la conformité surveillée à chaque étape (commande, installation), mais l'aléa est humain, l'événement peut se produire malgré la surveillance. Il faut donc éviter surtout qu'un incendie mineur puisse se propager à un bâtiment en entier, il faut pouvoir limiter les conséquences de tout incendie. Sinon, pour l'unité de clarifloculation, l'établissement en est presque à lancer les marchés, car il a été pris la décision de placer les cuves à l'extérieur des bâtiments avec l'installation de murs coupe-feu. Toutes ces dispositions prennent du temps, la phase finale des études et l'appel d'offres seront faits en 2021 pour un coût global à peu près 100 millions d'euros.

IV – Bilan de l'inspection concernant le suivi des installations :

Mme Dubois présente la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT), issue de la fusion de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement (DRIEA) et de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) le 1^{er}

avril 2021. Mme Dubois, Chef de l'unité départementale des Yvelines, a en charge plusieurs missions dont le suivi des établissements soumis à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Elle cède la parole à Mme FAILLARD, inspectrice des installations classées qui a notamment en charge le suivi du site SIAAP Seine-Aval.

Mme FAILLARD commente le document de présentation de la DRIEAT. Elle commence par une présentation du SIAAP Seine-Aval en quelques mots (le classement en SEVESO Seuil Haut, refonte du site initiée en 2009 : étapes et refonte géographique du site).

ICPE : Installation classée pour la protection de l'environnement

IED : La directive 2010/75/UE relative aux émissions industrielles, appelée directive IED, a pour objectif de parvenir à un niveau élevé de protection de l'environnement grâce à une prévention et à une réduction intégrées de la pollution provenant d'un large éventail d'activités industrielles et agricoles. Le site est concerné par cette directive pour ces installations de combustion.

Quotas de CO2 : Un quota de CO2 équivaut à une tonne de CO2. Dans le cadre du protocole de Kyoto, les installations les plus émettrices de CO2 ont un certain nombre de quotas à ne pas dépasser.

Mme FAILLARD liste ensuite les différents arrêtés préfectoraux (AP) pris depuis 2010. Le dernier arrêté prend en compte les premiers résultats de l'audit incendie de février/mars 2020. Elle précise également qu'une étude du danger de l'installation est prévue cette année (cette étude est réalisée tous les 5 ans comme il l'a été signalé plus haut dans ce compte-rendu).

M. DESVANT, police de l'eau - DRIEAT, prend alors la parole pour parler des éléments liés aux IOTA.

IOTA : La nomenclature IOTA, annexée à l'article R.214-1 du code de l'environnement, concerne les installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence sur l'eau et les milieux aquatiques.

Le traitement de l'eau est donc suivie par la police de l'eau. L'établissement s'auto-surveille, la police de l'eau contrôle les chiffres transmis afin de s'assurer que la station d'épuration répond aux normes locales comme européennes. Suite à l'incendie de 2019, les objectifs réglementaires n'ont pas été atteints ce qui a entraîné une non-conformité. Les données 2020 sont encore à l'étude. En juillet 2020, le contrôle IOTA a été fait en parallèle du contrôle ICPE pour sur le chantier du prétraitement. En 2021, le contrôle portera sur le chantier de la décantation primaire.

Q. M. ROUX : Le SIAAP fait-il ces propres prélèvements ? Qui contrôle et comment ?

R. M. DESVANT : Les points de contrôle ont été mis en place par le SIAAP avec l'approbation de la police de l'eau et de l'Agence de l'Eau (AESN) Les prélèvements sont faits quotidiennement et les données envoyées à la police de l'eau. Enfin, la police de l'eau effectue des contrôles inopinés avec un laboratoire indépendant. Les résultats doivent alors être concordants. Ces contrôles inopinés ont lieu à peu près tous les ans.

Mme FAILLARD reprend la parole pour préciser que du côté ICPE, la surveillance est très forte d'où le nombre important d'arrêtés pris. Cette surveillance et les arrêtés préfectoraux (AP) de MED (mises en demeure) et arrêtés préfectoraux complémentaires (APC) qui en découlent sont d'autant plus importants que le site vient d'être classé en vigilance renforcée. La DRIEAT a réalisé 4 visites en 2018 et 2019, 3 en 2020 et 1 en 2021. Enfin 4 arrêtés préfectoraux de mises en demeure ont été pris sur site dont 2 sont toujours en cours.

Le dispositif IDIS est un dispositif intrinsèquement sûr qui permet d'éviter un mélange de produits incompatibles.

Le prétraitement de l'usine de traitement des eaux (UPEI) est la première étape du traitement de l'eau.

L'Etude de dangers (EDD) est un document qui permet d'identifier les scénarios de dangers et les effets sur l'Environnement. C'est une étude réalisée par l'exploitant et instruite par l'inspection des installations classées. La fréquence de son réexamen est quinquennale.

Q. M. MYARD : Est-ce le plus gros site sous surveillance de la DRIEAT ?

R. Mme DUBOIS : Il n'est pas question de « plus gros site » mais d'un site qui nécessite, en effet, un travail certain de la part de la DRIEAT, en actes comme en heures.

Q. M. MYARD : Quel a été l'élément déclencheur de l'incendie de 2018 ?

R. M. BOURBON : Le filtrage des boues est fait par filtre-pressé pour obtenir un matériau qui puisse être employé pour de l'épandage. Au sous-sol, la boue est un peu sèche et il y a beaucoup de poussière. Il a suffi d'un court-circuit du système électrique, d'une étincelle pour que la combinaison, boue sèche, poussière et flamme fasse partir un incendie qui a pu se répandre par les ouvertures présentes pour aérer l'endroit afin de permettre aux employés d'y travailler.

Q. M. ROUX : Le nombre de visites est peu élevé, la conformité de l'air sera seulement contrôlée en 2022. Quelle analyse avez-vous de la situation Monsieur le sous-préfet ?

R. Le sous-préfet : L'audit et le plan d'accompagnement qui en découle sont de bons outils pour éviter le risque, le contenir. Mais le risque zéro n'existe pas. Les réunions mensuelles entre l'État et le SIAAP Seine-Aval sont là pour obtenir un risque le moins grand possible. Il faut aussi réfléchir à une culture du risque qui n'existe pas en France. Le sous-préfet prend l'exemple de deux centrales nucléaires en France et de la possibilité pour les habitants des alentours d'obtenir gratuitement des pastilles d'iode dans les pharmacies (seul remède immédiat en cas de fuite de ces installations). Seulement 20 % de la population concernée dans les 20 km sont venus les chercher. Il est nécessaire aujourd'hui de s'appuyer sur le retour d'expérience pour travailler par étape sur la culture du risque.

Q. M. JOMIER : L'unité est-elle suffisamment contrôlée au regard du risque SEVESO ?

R. Mme DUBOIS : Le contrôle de ce type d'établissements doit se faire au moins une fois par an. A cela s'ajoute une auto-surveillance afin d'éviter toute dérive. Le contrôle sur site est surtout fait pour approfondir certains points. Il y a donc une véritable complémentarité entre l'auto-surveillance de l'établissement et le contrôle de l'État.

Q. M. LAZARD : La DRIEAT travaille-t-elle avec la MRAe (Mission régionale d'autorité environnementale) ?

R. Mme DUBOIS : L'autorité environnementale est surtout interrogée quand il y a nouveaux projets industriels. Ainsi, la décantation primaire a entraîné une demande d'avis de la part de l'autorité environnementale. La consultation du public qui se fait après, avec ce type d'évolution, est aussi très importante. La compréhension est primordiale dans l'acceptation du projet.

V – Présentation de l'exercice PPI SIAAP du 6 mai 2021 :

M. PIANEZZE décrit l'exercice qui sera organisé par la Préfecture des Yvelines le jeudi 6 mai 2021.

Le scénario (un accident industriel sur le site du SIAAP générant la libération d'un nuage de chlore) devrait se dérouler sur la matinée le PPI de décembre 2019 servant comme cadre de référence.

Les plans communaux de sauvegarde (PCS) des 8 communes impactées (4 dans le 78 et 4 dans le 95) devront se déployer.

Le PC exploitant du SIAAP sera également activé,

Le PCO déporté sera installé à Maisons-Laffitte.

Le 5 mai 2021 : un dossier de mise en situation sera transmis à l'ensemble des joueurs.

Aucune sirène audible ne sera actionnée, de même, l'option « confinement » ne sera pas jouée cette année au regard du contexte actuel de crise sanitaire.

En 2022, un exercice de plus grande ampleur est envisagé, avec éventuellement un scénario « incendie ».

Q. M. MYARD : Où en est-on de l'information par téléphone ?

R. M. le sous-préfet : Il pourrait être envisagé la mise en place de « cell broadcast », alertes par diffusion cellulaire qui prennent la forme de mini messages prioritaires qui arrivent en même temps sur tous les mobiles. Ils s'affichent sur l'écran du mobile, même si celui-ci est verrouillé. Le système présente de nombreux avantages. D'abord, pas besoin de connaître les numéros des destinataires car les messages sont envoyés au niveau d'une "cellule" télécom (d'où son nom de "diffusion cellulaire") ce qui permet d'arroser tous les mobiles situés dans une zone, comme un programme radio ou télé. Il est ainsi possible de cibler une zone géographique en particulier (région, ville...).

Cela fonctionne, en principe, sur tous les mobiles, même les anciens, quel que soit l'opérateur, et aussi sur les mobiles étrangers, ainsi les touristes de passage peuvent être également alertés. Autre point fort : le « cell broadcast » est opérationnel même lorsque les réseaux voix ou données sont saturés – ce qui peut être le cas lors d'événements importants – car ils utilisent des canaux spécifiques. Seule contrainte : pour recevoir les alertes, il faut posséder un mobile (mais pas forcément un smartphone) et se trouver dans une zone de réception.

Toutefois, ce système n'est pas suffisant, seulement complémentaire avec l'utilisation des sirènes et la coordination de tous. Le sous-préfet mentionne les accords avec RadioFrance lors de gestion de crises pour diffuser l'information à tous. Le sous-préfet insiste de nouveau sur l'importance de la culture du risque auprès de chacun pour une gestion optimisée d'accidents toujours possibles.

Q. M. ROUX : Il reproche un certain défaut d'information sur l'exercice du 6 mai à venir. Depuis la mise en place du PPI, les mairies ont la responsabilité de l'information, de la gestion de la crise. Toutefois, ne sont-elles pas un peu seules, sans l'accompagnement véritablement de l'exploitant ?

R. Le sous-préfet comprend l'impatience des associations mais explique qu'il faut agir étape par étape, en commençant par la culture du risque, au niveau des collectivités territoriales dans un premier temps. Il y a des efforts à faire de tous les côtés, État, population, collectivités territoriales et entreprises concernées aussi.

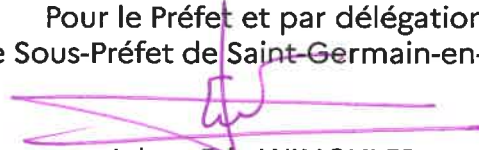
Un RETEX de l'exercice PPI SIAAP sera réalisé début juin par le cabinet du préfet des Yvelines.

Enfin, le prochain exercice pourrait être annoncé aux associations en amont pour un exercice plus collectif encore.

VI – Annonce d'une réunion d'information courant mai, sur FR-Alert :

Ce dernier point sera abordé ultérieurement, au regard de l'heure tardive et du départ de quelques membres de la commission. Les points abordés ont été riches d'interventions diverses et étayées. Sans observation supplémentaire et avec l'accord de tous, le Sous-Préfet clôt la séance.

Pour le Préfet et par délégation
Le Sous-Préfet de Saint-Germain-en-Laye,



Jehan-Eric WINCKLER